



ASSUREUR D'EXCEPTION

tsm

ASSURANCES
CAUTIONNEMENT

Garanties de construction

TSM Assurances Cautionnement

Garanties de construction

Une façon sûre d'être à l'abri

TOUTE ENTREPRISE COMPORTE DES DÉFIS ET DES RISQUES. SI UNE SOCIÉTÉ, POUR DES RAISONS TECHNIQUES, FINANCIÈRES OU AUTRES, SE VOIT DANS L'INCAPACITÉ DE TERMINER UN PROJET EN COURS MALGRÉ LES ENGAGEMENTS PRIS, IL EST NÉCESSAIRE QU'UN TIERS SE PORTE CAUTION POUR ELLE.

GRÂCE À SES COUVERTURES D'ASSURANCE CAUTIONNEMENT VÉRITABLEMENT SUR-MESURE, TSM SE PORTE GARANT DU BILAN DE SES CLIENTS VIS-À-VIS DE TIERS, PERMETTANT À L'ENTREPRISE DE CONSERVER DE PRÉCIEUSES LIQUIDITÉS. A TRAVERS NOTRE PLATEFORME EN LIGNE, L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE GARANTIE SE FAIT DE MANIÈRE SÉCURISÉE ET RAPIDE.

PLATEFORME TSM GARANTIES DE CONSTRUCTION – EN 1 CLIC !

TSM met à votre disposition une plateforme en ligne qui vous permet d'éditer des garanties d'acompte, d'exécution ou d'ouvrage de manière simple et flexible !

Vos avantages :

- Vous réduisez vos coûts administratifs, grâce à l'émission simplifiée de tous les types et formes de garanties de construction
- Vous bénéficiez d'un accès ininterrompu à la plateforme TSM
- Vous êtes informé en tout temps des garanties émises, de votre solde de dépôt de prime, de votre limite de garantie disponible

Les garanties sont éditées de manière complètement automatisée dans le cadre des conditions définies, du disponible de la limite contractuelle et du solde de dépôt de prime. Dans certains cas seulement, une copie du contrat d'entreprise ou une validation par le service interne de TSM peut être nécessaire.

PLUS DE FLEXIBILITÉ ET D'EFFICACITÉ

Vous pouvez conclure une police d'assurance Garanties de construction sans même posséder d'autres contrats d'assurance chez TSM. Sur la plateforme, vous pouvez également gérer des demandes de garanties pour vos filiales. Sur demande, TSM peut éditer des garanties de construction en fonction de modèles spécifiques.

INTÉRESSÉ ?

Faites-nous parvenir vos bilans des trois dernières années, accompagnés d'un extrait récent de l'Office des poursuites, et faites-nous part de vos besoins !



ASSUREUR
D'EXCEPTION

Bénéficiaire de garanties de construction auprès de TSM offre plusieurs avantages à l'entrepreneur :

- Il reçoit l'entier du prix convenu, sans retenue de garantie
- Il conserve ses liquidités disponibles
- Il peut éviter des disputes juridiques, sachant que TSM recherchera des solutions à l'amiable incluant la mise à disposition d'un expert

TYPE DE GARANTIES	DESTINATION	BUT	PARTICULARITÉS
Garantie d'acompte	Acomptes	Protéger le bénéficiaire de la garantie contre l'utilisation inappropriée des acomptes versés dans le cadre du contrat d'entreprise.	L'entrée en vigueur de la garantie débute dès réception de l'acompte. La durée de garantie correspond aux conditions du contrat d'entreprise. Il s'agit souvent d'une garantie à 1ère demande.
Garantie de bonne exécution	Achèvement du travail dans les conditions et délais fixés contractuellement	Couvrir toutes les prétentions exigibles du maître de l'ouvrage en cas d'exécution non conforme des travaux (construction, montage ou exécution).	L'entrée en vigueur de la garantie débute à la signature du contrat d'entreprise, respectivement au début des travaux. Durée de garantie fixée jusqu'à l'achèvement des travaux, respectivement jusqu'à la réception des travaux. Il s'agit souvent d'une garantie à 1 ^{ère} demande.
Garantie d'ouvrage	Défauts cachés	Garantir le cas où l'entrepreneur n'est pas en mesure, ou dans l'impossibilité, pour des raisons financières, d'assumer ses obligations en réparation des défauts constatés après la réception de l'ouvrage.	La garantie débute après la réception de l'ouvrage. En règle générale, le montant de la garantie correspond à 5 % ou 10 % du montant des travaux pendant une durée de 2 à 5 ans. Il s'agit habituellement d'un cautionnement solidaire.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE GARANTIES

Le cautionnement solidaire : cette forme de garantie se base sur l'inexécution des obligations contractuelles ou légales, à la condition que l'entrepreneur ait été mis en demeure en vain ou qu'il soit insolvable. Le cautionnement est régi par les articles 492 et suivants du Code des Obligations..

La garantie à 1^{ère} demande: il s'agit d'une garantie par laquelle la caution s'engage de façon irrévocable et immédiate au paiement de la garantie et ce, à la 1^{ère} demande du bénéficiaire de la garantie (article 111 CO). La caution n'a que très peu de possibilités de s'y opposer.

OBLIGATIONS LIÉES AUX CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

TSM se porte caution ou garant des engagements de ses clients vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Si un cautionnement ou une garantie doit être actionnée, TSM conserve un droit de recours intégral envers le preneur d'assurance.

Faites le choix de la simplicité et de l'efficacité



COMPAGNIE D'ASSURANCES
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
INSURANCE COMPANY

Risques Spéciaux - Garanties de construction

Tél +41 (0)21 321 42 70, Fax +41 (0)21 321 42 79
caution@tsm.ch

Siège

TSM Compagnie d'Assurances

Rue Jaquet-Droz 41, Case postale
CH – 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél +41 (0)32 911 12 12, Fax +41 (0)32 911 12 20

Cours de Rive 2
CH – 1204 Genève
Tél +41 (0)22 819 44 00, Fax +41 (0)22 819 44 99

Place de la Riponne 1, Case postale
CH – 1001 Lausanne
Tél +41 (0)21 321 42 70, Fax +41 (0)21 321 42 79

Birmensdorferstrasse 55, Case postale
CH – 8036 Zurich
Tél +41 (0)44 457 20 30, Fax +41 (0)44 457 20 35

Rue de l'Argent 6
CH – 2502 Biel-Bienne
Tél +41 (0)32 322 53 05, Fax +41 (0)32 322 36 39

www.tsm.ch